FACTURE RFA26FR000394151

DATES

Date d'émission	Date d'échéance
2026-11-09	2026-11-09

VENDEUR

Raison sociale	Nom commercial	Identifiant(s)	Identifiant d'enregistrement légal
SNCF Voyageurs	S.A.	0009:51903758408747	0002:519037584

Numéro de TVA	Infos juridiques	Adresse électronique
FR88519037584	S.A. 157789960 €	0225:350422622_AP

Adresse

37-39 Rue de Tournai
59000 Lille

FR

ACHETEUR

Raison sociale	Identifiant(s)	Identifiant d'enregistrement légal	Numéro de TVA
REDUCIO	0009:75063569000035	0002:750635690	FR90750635690

Adresse électronique	Contact
0225:750635690	ALLARI LAURENT laurent@reducio.fr

Adresse

5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

FR

PAIEMENT

Moyen de paiement	Compte bancaire
MOYENS DE PAIEMENT CONVENU	5785435X020 PSSTFRPPPAR FR3820041000015785435X02076

LIGNES

N°	PU Net	Qté	Unité	TVA	Total HT
000001	271.820000	1.0000	NAR	10.00 % (S)	271.82
CARTES ET ABONNEMENTS CARTES ET ABONNEMENTS **Référence de l'article :** 700145955 **Date de prestation :** 2026-11-08-2027-11-08					

TVA

Code	Taux	Base	Montant
S	10.00	271.82	27.18

TOTAUX

Total	Montant
Net	271.82
HT	271.82
TVA	27.18
TTC	299.00
Payé	299.00
À payer	**0.00**

NOTES

Conditions de paiement	A ces intérêts de retard s'ajoutera une indemnité minimale forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux dispositions des articles L.441-3,L441-6 et D.441-5 du code de commerce.
REG	SNCF Voyageurs S.A. 157789960€
ABL	RCS BOBIGNY B 519037584 4910Z
AAB	Les règlements reçus avant la date d'échéance ne donneront pas lieu à escompte.
PMT	A ces intérêts de retard s'ajoutera une indemnité minimale forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux dispositions des articles L.441-3,L441-6 et D.441-5 du code de commerce.
PMD	Des intérêts de retard seront facturés de plein droit à partir du lendemain de l'échéance de paiement jusqu'au jour de paiement effectif, au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux légal en vigueur conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code du commerce.
AAI	En cas de frais de recouvrement supérieurs au montant forfaitaire susvisé, une indemnisation complémentaire pourra, sur justificatif, être sollicitée.
BAR	B2B
SUR	*Division*REB_FCEF
SUR	Merci de bien vouloir indiquer le n° de facture dans l'intitulé du règlement.